

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 A 20H00

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 9 AVRIL 2026

#### 11/2026 Approbation du PV de la séance du 20 mars 2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### 12/2026 Adoption du règlement intérieur

Le Conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### 13/2026 Fixation du nombre et désignation des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Le Conseil municipal,

**Décide :** de fixer à quatre le nombre de membres élus au sein du Conseil d'administration du CCAS.

**Procède :** à l'élection des membres du CCAS, le vote étant réalisé publiquement, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, après décision du Conseil municipal, à l'unanimité.

**Désigne :** au scrutin de liste :

- Madame Isabelle ESCH,
- Madame Sylvie FEIGENBRUGEL,
- Madame Marion RACK,
- Madame Fatima DAFI.

**Note :** que les quatre membres extérieurs seront nommés par Monsieur le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### 14/2026 Adoption du règlement intérieur

Le Conseil municipal,

**Procède :** à l'élection des représentants de la commune à la Commission consultative d'évaluation des transferts de charges (CLECT), le vote étant réalisé publiquement, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, après décision du Conseil municipal, à l'unanimité.

- Désigne :** les membres suivants comme représentant de la commune de Niederhausbergen au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg :
- membre titulaire :
    - Monsieur Jean Luc HERZOG
  - membre suppléant :
    - Madame Isabelle ESCH

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**15/2026      Désignation des représentants de la Commune auprès de divers établissements publics, associations et organismes (Conseil de Fabrique et CNAS)**

**Le Conseil municipal,**

**Procède :** à l'élection du représentant du Conseil de Fabrique et au délégué du collège des élus du Comité National d'Action Social (CNAS), le vote étant réalisé publiquement, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, après décision du Conseil municipal, à l'unanimité.

**Décide :** de désigner pour le représenter au sein des sociétés, établissements publics, associations et organismes divers ci-dessous énumérés les conseillers suivants :

- Au Conseil de Fabrique de la paroisse catholique Sainte Odile des Hausbergen, un représentant de la Commune :
  - Madame Sylvie FEIGENBRUGEL
- Au Comité National d'Action Social (CNAS), association de loi 1901, un délégué au collège des élus qui procédera à l'élection des membres du conseil d'administration de cet organisme :
  - Madame Isabelle ESCH

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**16/2026      Désignation du correspondant défense**

**Le Conseil municipal,**

**Procède :** à l'élection du correspondant défense, le vote étant réalisé publiquement, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, après décision du Conseil municipal, à l'unanimité.

**Désigne :** Monsieur Jean-Michel WOLFF comme correspondant défense au sein de la collectivité.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**17/2026      Actualisation de la Taxe sur la Publicité Extérieure**

**Le Conseil municipal,**

**Décide :** que les tarifs de la Taxe sur la publicité extérieure appliqués seront les tarifs majorés.

**Note :** que dans le respect de l'article L. 454-59 du CIBS, l'augmentation par mètre carré est limitée à 5 euros par rapport à l'année précédente.

**Acte :** que les tarifs de la Taxe sur la publicité extérieure (TPE) applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, seront les suivants :

| Catégories                                                                                   | Tarifs   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>       | 22,70 €  |
| Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>        | 40,40 €  |
| Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>           | 58,10 €  |
| Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup> | 111,20 € |
| Enseignes < 12 m <sup>2</sup>                                                                | 22,70 €  |
| Enseignes entre 12 et 50 m <sup>2</sup>                                                      | 40,40 €  |
| Enseignes > 50 m <sup>2</sup>                                                                | 75,80 €  |

**Rappelle :** que les autres dispositions des délibérations antérieures restent en vigueur.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

#### **18/2026      Fixation des indemnités de fonction des Adjointes**

**Le Conseil municipal,**

**Décide :** de fixer les indemnités pour chacun des trois adjoints ayant reçu délégation de fonction à 18,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Note :** que les crédits budgétaires seront ajustés lors de la prochaine décision modificative.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

#### **19/2026      Marché de travaux électriques au Groupe Scolaire et au Périscolaire**

**Le Conseil municipal,**

**Approuve :** le projet de remplacement des luminaires du Groupe scolaire Jules Verne et du Périscolaire, et d'amélioration de la régulation du chauffage électrique du Périscolaire, estimé à 115.690,00 € HT.

**Note :** que Monsieur le Maire présentera des demandes de subventions auprès des organismes financeurs compétents dans le cadre de sa délégation.

**Charge :** Monsieur le Maire de lancer le marché de travaux électriques dans le Groupe scolaire Jules Verne et dans le Périscolaire.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**20/2026**

**Marché de travaux de construction d'une bibliothèque : Avenant**

**Le Conseil municipal note** la passation de l'avenant suivant pour le marché de travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque pour une moins-value d'un montant total de 553,50 euros HT :

| Objet marché<br>Initial : Construction<br>bibliothèque | Titulaire marché                        | Montant<br>marché<br>HT en euros | N°<br>avenant | Montant<br>avenant en<br>HT | Nouveau<br>montant du<br>marché en HT |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| 08 MENUISERIES<br>EXTERIEURES ALU,<br>OCCULTATIONS     | GROLL<br>FERMETURES ET<br>CONSTRUCTIONS | 61.278,00 €                      | 2             | -553,50 €                   | 60.724,50 €                           |

**Délibération approuvée à l'unanimité.**